

N° 12

Mars 2026

le magazine du relais coccynelles

LE PAPOTIER

Page 1

Informations sur le relais

Fermeture d'été

Page 2

Planning des temps collectifs

Les moments de partage

Page 3 et 4

Les temps forts du relais Coccynelles

Page 5

Le coin des assistantes maternelles

Informations sur le relais

Le Relais Coccynelles est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des futurs parents, des assistant(e)s maternel(le)s et des professionnels de la petite enfance.

Chacun peut recevoir un accompagnement personnalisé en fonction de son rôle (parents employeurs/salariés) ainsi que des informations sur l'ensemble des modes de garde.



Les permanences et fermetures

Le relais sera fermé le vendredi 15 mai, le lundi 25 mai et du lundi 3 au vendredi 21 août 2026 inclus.

Les horaires d'ouverture tout au long de l'année :

Lundi : 9h-12h30 / 13h30-17h30

Mardi : 9h-12h30

Mercredi : 9h-11h

Jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h30

Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h

☎ 03.86.96.33.10

✉ relaiscoccynelles@ccyn.fr

 www.yonne-nord.fr

Contacts utiles

Convention Collective Nationale des Assistantes Maternelles du particulier-employeur : www.legifrance.gouv.fr

Protection Maternelle et Infantile de Sens : 03.86.83.67.00

DDETSPP (Législation du travail) : 0 806.000.126

PAJEMPLOI : 0 806.807.253

CAF : 32 30

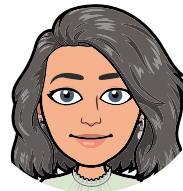
monenfant.fr

Coordonnées de votre référente PMI

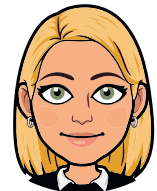
• Madame BROSSON :
Votre référente à Courlon-sur-Yonne.
03.86.83.67.22

• Standard : 03.86.83.67.00

Vos animatrices et référentes relais



Marie-Jeanne FERNANDES
Tél : 03.86.96.33.10



Julie GRIFFON
Tél : 03.86.67.99.14



Les précédents numéros du Papiotier sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes Yonne Nord



Les temps d'animation collectifs

Planning du relais

Nous proposons aux assistant(e)s maternel(le)s de venir partager un moment de convivialité avec les enfants lors de nos temps collectifs mensuels à partir de 9h30.

Thorigny-sur-Oreuse - Salle Jean-Marc Philippe :
 • 20.04.26 • 04.05.26 • 01.06.26 • 15.06.26

Sergines - Salle du club :
 • 21.04.26 • 05.05.26 • 02.06.26

Chaumont - Foyer communal :
 • 23.04.26 • 07.05.26 • 21.05.26 • 04.06.26 • 18.06.26

Villeneuve-la-Guyard - Salle polyvalente :
 • 02.04.26 • 28.05.26 • 11.06.26 • 25.06.26

Villemanoche - Salle polyvalente :
 • 19.05.26 • 16.06.26

Saint-Sérotin - Salle des fêtes :
 • 27.04.26 • 11.05.26 • 08.06.26 • 22.06.26

Michery - Salle des fêtes :
 • 22.05.26 • 05.06.26 • 19.06.26

Pont-sur-Yonne - Pôle Parentalité :
 • 03.04.26 • 29.05.26 • 12.06.26

Sortie Cirque Star

Le 2 juillet aura lieu notre pique-nique annuel, qui se déroulera cette année au Cirque Star.

Les pré-inscriptions sont ouvertes : 11 assistantes maternelles et 25 enfants ont d'ores et déjà réservé leur place. Le travail de l'année prochaine en temps collectifs découlera de cette visite.

Les moments de partage



Retrouvez toutes les actualités du Relais Coccynelles sur le site www.yonne-nord.fr

Il est nécessaire d'avoir l'autorisation écrite de votre employeur pour vous rendre sur les temps proposés. Elle est à retirer au relais et/ou sur le site de la CCYN (www.yonne-nord.fr).



Les temps forts du relais

Julie, nouvelle animatrice et référente relais

Exposition sur le métier d'assistante maternelle

Julie a rejoint l'équipe le 5 janvier 2026 en tant qu'animatrice du Relais Petite Enfance Coccynelles et accueillante au sein du Lieu d'Accueil Enfants-Parents.

Professionnelle de la petite enfance depuis plus d'une quinzaine d'années, elle accompagne avec passion les enfants, les familles et les professionnels. Diplômée auxiliaire de puériculture et éducatrice de jeunes enfants, son parcours lui a permis d'acquérir des expériences variées auprès de publics âgés de 0 à 18 ans.

Très intéressée par la psychologie, Julie a suivi des études dans ce domaine ainsi que plusieurs formations autour des compétences psychosociales et du développement du jeune enfant.

Aujourd'hui, au sein de la Communauté de communes Yonne Nord, elle participe aux temps collectifs et accompagne les familles ainsi que les professionnels de la petite enfance.

Dans son accompagnement, Julie souhaite avant tout offrir un espace bienveillant, créatif et stimulant, où chaque enfant, chaque parent et chaque professionnel peut oser, expérimenter, prendre confiance et révéler ses ressources. Elle porte la conviction que chacun possède en lui une richesse et des capacités à explorer, avec cette idée qui guide son engagement : libérer le potentiel créatif de chacun.



Le 28 février 2026, une exposition consacrée à la valorisation du métier d'assistante maternelle en milieu rural s'est tenue à Saint-Clément.

L'exposition s'ouvrait sur une frise chronologique retraçant les débuts et l'évolution de ce beau métier. Les visiteurs pouvaient ensuite découvrir une cinquantaine de photographies illustrant les temps collectifs organisés par les relais.

Dans une salle dédiée, un film réalisé par Églantine Fernandes (chargée de communication en alternance) et Matthieu Wojcik (animateur jeunesse) était également projeté. Plusieurs assistantes maternelles du Relais Passerelles et du Relais Coccynelles ont accepté d'y participer en répondant à différentes questions sur leur métier et leur engagement auprès des enfants.

L'après-midi s'est conclu par la venue de M. Dorte, Président du Conseil départemental de l'Yonne, qui a échangé longuement sur cette profession.



Les temps forts du relais

La soirée PMI

Le 3 mars 2026, une soirée d'échanges s'est tenue à Sens, réunissant les trois relais Coccynelles, Passerelles et Hironnelle, ainsi que la PMI, autour du thème : « Santé de l'enfant : quelle responsabilité pour les assistantes maternelles ? »

La PMI a proposé une présentation sur les droits et devoirs de chacun (parents et assistant(e)s maternel(le)s) ainsi que sur les responsabilités liées à l'accueil de l'enfant. La soirée s'est poursuivie par un temps d'échanges, permettant aux assistantes maternelles de poser leurs questions.

38 assistantes maternelles du territoire étaient présentes.

La Grande Lessive



Édition du 19 mars 2026 - « Le jeu : je et nous »

À l'occasion des temps collectifs, les enfants ont réalisé une activité créative consistant à habiller un personnage (le Je) en y collant différents vêtements en papier (le Jeu).

Ces personnages seront exposés à la CCYN du lundi 23 mars au 6 avril, disposés en farandole pour symboliser le "Nous". Les créations seront ensuite rendues à leurs jeunes artistes fin avril.

L'espace partage des assistantes maternelles

Parcours de motricité au Relais Coccynelles

Au mois de mars, quel joli défi
Un parcours préparé avec envie
Les tout-petits, pleins d'énergie ont exploré en toute harmonie

Rampant, sautant, grimpant aussi
Glissant parfois avec un petit cri
Chacun avance à son rythme, ravi, selon ses envies, tout simplement épanoui

Découvrir son corps et ses possibilités
Trouver l'équilibre, oser se lancer
Développer coordination et motricité
Grandir en confiance et en autonomie

Les assistantes maternelles, toujours présentes
Encouragent d'une voix rassurante
L'animatrice du relais accompagne avec douceur, semant confiance et bonne humeur
Le prof de gym propose des défis adaptés pour aider chacun à progresser

Partager des rires et des regards complices
Un vrai moment d'échange tout en malice
Curiosité, bonne humeur au rendez-vous
Des petits exploits dont on est fier, surtout

Et puis le toboggan... quel succès fou !
Un passage convoité par presque tous
Il faut attendre, patienter un peu
Un bel exercice d'équilibre... et de jeu !

Au Relais Coccynelles, quel bonheur
La motricité rime avec douceur
De jolis défis, des sourires à l'infini et des petits pas qui font grandir la vie !

KREMER Caroline



Le coin des assistantes maternelles

Détails des agréments

Une assistante maternelle peut disposer de 4 agréments maximum. Au-delà, il s'agit d'une dérogation.

Lorsqu'une assistante maternelle dispose de 3 agréments et souhaite passer à 4, il s'agit d'une extension d'agrément. Toute demande est étudiée en commission d'agrément.

Il existe deux types de dérogation :

- **La dérogation pour fratrie périscolaire**, correspondant à une 5e ou 6e place. Le délai d'instruction est de 3 mois. Elle peut être accordée pour répondre à un besoin spécifique, par exemple dans le cadre d'un tuilage. Pour les enfants périscolaires, cette place est limitée dans le temps (1 an maximum) et nominative.
- **La dérogation des 55 jours par an** permet d'accueillir jusqu'à 8 enfants de moins de 11 ans simultanément au domicile. Elle concerne généralement les propres enfants de l'assistante maternelle, pendant les vacances scolaires. Elle est accordée pour la durée de l'agrément, mais elle est amenée à être supprimée.

Nouveauté : les places d'agrément redeviennent libres. La notion de marcheur / non-marcheur n'est désormais plus prise en compte. Il n'y a donc plus de restriction liée à l'âge ou au développement de l'enfant.

Si une restriction existe, elle portera uniquement sur le nombre d'enfants accueillis (4 maximum), ce qui pourra avoir un impact sur l'accueil des enfants de plus de 3 ans.

Ce changement sera appliqué au fur et à mesure des demandes d'extension, de modification ou de renouvellement.

Formations 2026

Les formations ont repris cette année. La formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) et son renouvellement ont rencontré un vif succès auprès des professionnelles.

Une nouvelle formation se tiendra au mois de juin sur le thème « Créer et entretenir de bonnes relations professionnelles : communiquer et s'organiser ».

Il reste encore quelques places. Les inscriptions sont possibles jusqu'à la fin du mois de mars.

Les différents types de contrat

Il existe trois types de contrat :

- **Le CDI (Contrat à Durée Indéterminée)** est le contrat type pour toute assistante maternelle. Une mensualisation sur l'année doit être mise en place.
- **Le CDD (Contrat à Durée Déterminée)** ne peut être utilisé que pour remplacer une assistante maternelle absente (maladie, vacances, congé maternité). Une mensualisation sur l'année doit également être prévue.
- **Le contrat occasionnel** est utilisé lorsque l'accueil est de courte durée et ne présente pas de caractère régulier. Dans ce cas, le salaire est calculé au réel.